

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1019^e séance, tenue le mardi 24 février 2009,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jacques Boucher, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, M. Michel D. Laurier, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu; les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. Jean-Pierre Blondin, M. Nicole Dubreuil, M. Richard Dumont, M. Jacques Gresset, Mme Jane Jenson; des étudiants, M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, M. Mountagha Sow; un chargé de cours : M. Najib Lairini; un observateur : M. Pierre Chenard.

INVITÉS : pour la délibération CE-1019-5.1 : M. Jean-Yves Frappier, professeur titulaire, Département de pédiatrie de la Faculté de médecine; pour la délibération CE-1019-5.2 : M. François Sestier, directeur du programme de médecine d'assurance et d'expertise des sciences de la santé de la Faculté de médecine; pour la délibération CE-1019-5.3 : Mme Josette Noël, professeure agrégée, Département de physiologie de la Faculté de médecine.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Stéphane Vachon, les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. André Ferron, M. Raymond Lalande, M. François Prince, M. Robert Prud'homme; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1019-1

ORDRE DU JOUR

CE-1019-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1018^e séance tenue le 27 janvier 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 5.1. Faculté de médecine
Département de pédiatrie
 - Création d'un programme de DES (médecine de l'adolescence)
 - 5.2. Faculté de médecine
 - Création d'un microprogramme Médecine d'assurance et expertise
médiolégale (international)
 - 5.3. Faculté de médecine
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de
Ph.D (sciences biomédicales) : création de l'option musculo-squelettique
 - 5.4. Faculté de médecine vétérinaire
Département de biomédecine vétérinaire
 - Création d'une option « Pharmacologie » au programme de M.Sc.
(sciences vétérinaires)
 - 5.5. Faculté des arts et des sciences
Département de sciences économiques
 - Refonte du programme de M.Sc. (sciences économiques); abolition des
options et retrait de 3 crédits au programme (de 48 à 45 crédits)

- 5.6. Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (histoire) : création d'une option *Recherche* et d'une option *Histoire au collégial*
- 5.7. Faculté des arts et des sciences
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
 - Refonte du programme de M.S.I. (sciences de l'information); abolition des options et retrait de 3 crédits au programme (de 54 à 51 crédits)
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1. Faculté de théologie et de sciences des religions
 - Création d'un programme de Mineure en études islamiques
 - 6.2. Faculté des arts et des sciences
Département de mathématiques et de statistique
 - Programme de Baccalauréat spécialisé en mathématiques : création d'une orientation *Mathématiques financières*
7. Affaires diverses
8. Prochaine séance
9. Clôture de la séance

CE-1019-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1018^e SÉANCE CE-1019-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1018^e séance tenue le 27 janvier 2009, tel que présenté.

CE-1019-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1019-3

La liste des affaires découlant de la 1018^e séance a été déposée en séance; la secrétaire générale en fait la présentation.

Relativement à la délibération CE-1018-8, sur le format des formulaires de création et de modification de programmes, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales–FESP indique que les formulaires des projets relatifs à des programmes d'études supérieures seront dorénavant produits en format *lettre*; la même modification sera appliquée pour les formulaires relatifs aux programmes de premier cycle.

CE-1019-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1019-4

CE-1019-4.1 Résultats des admissions et des inscriptions CE-1019-4.1

Le registraire présente des résultats récents relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs au trimestre d'hiver 2009 présentent, pour les inscriptions, un résultat équilibré par rapport à l'année précédente. Le processus d'inscription au trimestre d'été 2009 est en cours; comparativement à la même période l'année dernière, les résultats observés présentent une augmentation d'une proportion de 18 %. Le processus relatif aux admissions au trimestre d'automne 2009 a commencé. À cette étape, on observe une légère diminution du nombre de demandes (candidatures et choix de programmes), selon une proportion allant de 2 à 3 %.

Le président signale qu'il conviendra de vérifier les résultats qui découleront des activités qui seront offertes au trimestre d'été par les différentes écoles d'été. Relativement au processus d'admission au trimestre d'automne 2009, le président souligne les efforts mis en œuvre par les Facultés.

CE-1019-4.2 Groupe de travail sur l'interdisciplinarité CE-1019-4.2

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP indique que le Groupe de travail sur l'interdisciplinarité a complété ses travaux. La version finale du rapport pourra être transmise à la Commission des études en prévision de sa prochaine réunion.

CE-1019-4.3 Rénovation des salles de cours CE-1019-4.3

Le président signale que lors de la séance de l'Assemblée universitaire tenue hier, le 23 février, des questions ont porté sur les travaux de rénovation des salles de cours, notamment des salles du Pavillon 3200 Jean-Brillant. Le président mentionne que le plan relatif à ces travaux sera soumis à l'approbation du Comité exécutif lors de sa prochaine séance. Par la suite, il sera possible de transmettre de l'information sur le déroulement et la planification des travaux. Il suggère que, si elle le souhaite, un point d'information sur cette question pourra être présenté à la Commission des études lors d'une prochaine séance; la Commission convient de cette suggestion.

CE-1019-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1019-5

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.7.

En l'absence du vice-doyen de la Faculté de médecine, trois invités ont été conviés pour la présentation des projets inscrits aux points 5.1, 5.2 et 5.3.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire présente le projet inscrit au point 5.4.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 5.5, 5.6 et 5.7.

CE-1019-5.1 Faculté de médecine CE-1019-5.1
Département de pédiatrie
- Création d'un programme de DES (médecine de l'adolescence)

A-33/1019^o/650

La Commission reçoit M. Jean-Yves Frappier, professeur titulaire au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine.

Le programme de DES (médecine de l'adolescence) vise à former des experts dans cette surspécialité, dans la perspective où ils seront rattachés à un centre académique et universitaire afin de jouer un rôle de médecin consultant dans ce domaine. Le programme s'adresse notamment à des résidents en pédiatrie générale, qui pourront suivre ce programme –d'une durée de deux ans– après avoir complété trois années de résidence en pédiatrie générale. Le programme de DES comporte ainsi une série de stages qui répondent aux normes générales et spécifiques du Collège des médecins et chirurgiens du Canada–CRMCC. L'établissement de ce programme permet de répondre à une demande de formation du CRMCC. La structure, les contenus et l'organisation du programme sont décrits à la page 2 du formulaire de présentation; les objectifs spécifiques de formation sont explicités à l'annexe 1 du document.

La Commission remercie M. Frappier pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de DES (médecine de l'adolescence), au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1019⁶/650.

CE-1019-5.2

Faculté de médecine

CE-1019-5.2

- Création d'un microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médicoolégale* (International)

A-33/1019⁶/651

La Commission reçoit M. François Sestier, directeur du programme de médecine d'assurance et d'expertise des sciences de la santé de la Faculté de médecine.

Le microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médicoolégale (International)* s'inscrit dans une série d'offres de formation en médecine d'assurance et en expertise médicoolégale, développées depuis janvier 2000, d'abord par la création d'un microprogramme et d'un programme de D.E.S.S. *Médecine d'assurance et expertise en science de la santé*, à partir desquels a également été créée une version internationale destinée aux professionnels de la santé francophones hors Québec. La création de cette dernière version, en septembre 2005, coïncidait également avec la distribution exclusive sur le web de l'ensemble des cinq programmes existants. De nouvelles technologies étant devenues disponibles, une version anglaise du microprogramme destiné aux professionnels hors Québec a été créée en janvier 2007. En 2008, les responsables ont réalisé qu'il existait une demande importante de formation en langue anglaise disponible sur le web en médecine d'assurance et en médecine d'expertise, demande provenant d'Asie (principalement de la Chine, du Japon, et de la Corée du Sud), du Royaume-Uni et du Nord de l'Europe. Le nouveau microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médicoolégale (International)* proposé aujourd'hui veut donc répondre à ces besoins de formation.

L'objectif principal du microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médicoolégale (International)* vise à offrir aux professionnels de la santé œuvrant dans divers pays une formation en anglais, offerte en ligne, qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et leurs habiletés dans le domaine médicoolégal. Les objectifs spécifiques et la structure du microprogramme sont décrits à l'annexe 1 et au tableau B du formulaire de présentation. En regard du nouveau microprogramme, les contenus de cours des microprogrammes existants ont été modulés, afin d'en retirer les composantes à caractère spécifiquement canadien et afin de les adapter à la perspective internationale recherchée. Les cours de ces offres de formation sont essentiellement constitués de conférences enregistrées et mises en ligne, données par les nombreux collaborateurs provenant d'universités montréalaises, québécoises, canadiennes (dont Dalhousie, Ottawa, Waterloo, Western Ontario, McMaster, Queen's, University of British Columbia, University of Toronto) et américaines (Harvard et Berkeley). Ces offres de formation constituent les seuls programmes universitaires nord-américains dans ce domaine.

Une question portant sur la possibilité que le développement d'offres de formation en anglais ne fasse ombre aux programmes donnés en français, il est précisé que les différentes offres de formation coexistent sans difficultés, chacune étant destinée à une clientèle spécifique. Ainsi, des offres de formation en français ont été ou seront développées en regard d'une perspective internationale; notamment, des partenaires provenant de Zurich et de Barcelone ont fait part de leur intérêt de s'associer à des offres de formation internationales données en français.

En réponse à des questions présentées par le doyen de la Faculté de droit, des précisions sont apportées sur les modalités appliquées pour les enseignements des contenus de droit. Pour les offres de formation données en français, des professeurs de la Faculté de droit de l'Université ont été consultés en regard des enseignements et des contenus de droit. Dans le cas des programmes donnés en anglais, ces enseignements sont assurés par des professeurs provenant d'universités anglophones, dont l'Université McGill. Dans le cas d'un programme qui a été développé de manière à couvrir le domaine de la médecine d'assurance et de l'expertise médicoolégale selon

une perspective canadienne, on a associé des professeurs provenant d'universités canadiennes en excluant les universités montréalaises. Des expertises proviennent également d'universités américaines. Le choix des professeurs et des conférenciers est déterminé en fonction de la perspective spécifique de chacun des programmes (canadienne, nord-américaine, européenne, internationale); on s'assure par ailleurs de préserver un certain équilibre en regard des universités d'où proviennent les professeurs associés aux programmes, et ce, tant pour les contenus de médecine que pour les contenus de droit. De plus, pour des contenus spécifiques, la Faculté fait appel à plus d'un spécialiste provenant tant de l'étranger que du Canada ou du Québec, et qui participent à ce titre, et en collaboration, au développement des contenus de formation.

Relativement aux précisions apportées, le doyen de la Faculté de droit mentionne que les professeurs de cette Faculté devraient également être associés aux offres de formation données en anglais, notamment dans la mesure où celle-ci a également développé des offres de formation en anglais dans une perspective internationale. Il estime que le développement de ces offres de formation devrait être réalisé conjointement avec la Faculté de droit. En regard des deux disciplines principales concernées par ces programmes, le doyen précise qu'il y aurait avantage à ce que la Faculté de droit soit associée à ces développements. Considérant, par ailleurs, l'expertise internationale présente à la Faculté, de même que les collaborations qu'elle a développées dans ce domaine, le doyen demande à la Commission des études de considérer l'importance que la Faculté de droit soit consultée en regard de ces offres de formation.

Le président explique que le microprogramme proposé s'inscrit dans une série d'offres de formation déjà existantes et qui procèdent d'un même répertoire de cours, adaptés selon les contextes de pratique. Tout en prenant note de l'intervention du doyen de la Faculté de droit, le président observe que les éléments qui ont été soulevés relèvent d'une question de fond qui pourrait éventuellement être traitée dans le cadre d'échanges entre les doyens des deux Facultés concernées. Par ailleurs, la Commission étant saisie de ce projet, sa décision doit porter sur ses aspects pédagogiques et structurels ainsi que sur ses contenus de formation. Considérant les avis présentés de part et d'autre, le président observe que la Commission pourrait déterminer si elle convient de procéder à l'approbation du projet présenté, ou si elle préférera reporter l'étude de ce projet à sa prochaine séance afin de permettre que des échanges aient lieu entre la Faculté de médecine et la Faculté de droit.

Des membres expriment l'avis que la Commission devrait suspendre l'étude de ce projet jusqu'à sa prochaine séance, afin de permettre aux Facultés de se consulter sur les questions qui ont été signalées. D'autres considèrent la possibilité de procéder à l'adoption du projet —notamment en raison du fait que l'établissement du microprogramme proposé s'inscrit à l'intérieur d'une série d'offres de formation déjà existantes et reconnues dans ce domaine spécifique—, mais de prévoir que, par la suite, la Faculté de médecine et la Faculté de droit se consultent sur les perspectives de collaboration en vue de développements ultérieurs; dans ce cadre, on mentionne également la possibilité d'envisager des collaborations avec d'autres Facultés.

Le doyen de la Faculté de droit convient de ces avis. Par ailleurs, il mentionne qu'il reste préoccupant que des contenus de formation portant sur des aspects juridiques ou légaux soient rattachés à la Faculté de médecine et identifiés comme tels par leurs sigles, considérant les principes mis de l'avant par l'institution en regard de l'interdisciplinarité et de l'internationalisation.

M. Sestier signale que la structure et les contenus du microprogramme ont été finalisés; de plus, une association a été envisagée avec une université européenne pour les contenus bilingues du programme. Dans l'éventualité du report de la décision, M. Sestier mentionne que la Faculté devrait se retirer de ce dernier dossier et laisser la place à une autre université européenne.

Le président signale que la dernière intervention de M. Sestier s'avère inappropriée. Le projet appartient à la Faculté de médecine. Par ailleurs, la Commission des études reste souveraine en regard de ses décisions. Considérant que le délai qui découlerait de la suspension de l'étude de ce projet par la Commission ne sera que d'un mois, le président propose de reporter l'étude du projet de création du microprogramme *Médecine d'assurance et expertise médicolégale (Internationale)* à la prochaine séance de la Commission, qui aura lieu le 24 mars, de

manière à permettre aux instances de la Faculté de médecine et de la Faculté de droit de discuter de la problématique soulevée. La Commission convient de la modalité proposée.

Le président précise que la présentation qui a été faite du microprogramme proposé a permis de saisir la pertinence des objectifs et des contenus de formation ainsi que le caractère novateur de ces offres de formation.

Aucune autre question n'est présentée sur le projet de microprogramme.

La Commission remercie M. Sestier pour sa présentation; celui-ci quitte la séance.

En réponse à une question, le président indique qu'il comprend que les offres de formation en médecine d'assurance et expertise médicolégale sont développées à partir d'une banque de cours déjà constituée, à laquelle on adjoint des contenus définis en fonction du contexte de formation recherche (canadien, international, etc.). La Commission ne cherche pas à remettre en cause la légitimité de ces offres de formation; cependant, la problématique qui a été soulevée concerne autant les offres de formation données en français que celles données en anglais.

Le doyen de la Faculté de droit précise que son intervention ne visait pas à empêcher de développer une offre de formation présentant une perspective internationale. Par ailleurs, le développement de formations selon cette perspective doit être fondé sur des principes reconnus en matière d'interdisciplinarité et collaboration interfacultaire. Le doyen estime que si les consultations nécessaires avaient été effectuées préalablement, cette question n'aurait pas été soulevée.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures comprend que l'intervention du doyen vise à ce que la Faculté de droit soit partie prenante des développements futurs relativement à ces offres de formation.

CE-1019-5.3 Faculté de médecine CE-1019-5.3
- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de
Ph.D. (sciences biomédicales); création de l'option « musculo-squelettique »

A-33/1019^e/649

La Commission reçoit Mme Josette Noël, professeure agrégée au Département de physiologie de la Faculté de médecine.

La création d'une option « musculo-squelettique » au programme de Ph.D. (sciences biomédicales) se pose en continuité avec l'établissement d'une option correspondante au programme de M.Sc., en 2008, afin de répondre aux besoins de formation dans ce domaine pour lequel on observe un intérêt. Les chercheurs dans ce domaine provenant de diverses disciplines, il apparaît par ailleurs favorable de structurer des offres de formation spécifiques dans ce domaine. Le projet propose également la création d'un séminaire de thèse de 3 crédits (SMC 7015), spécifique à l'option créée. Des réaménagements sont également apportés à la structure du programme. La structure de l'option est décrite au tableau B du formulaire de présentation (pages 5 à 7).

En réponse à une question sur l'application des modalités relatives à la connaissance des langues française et anglaise prévues à l'article 1 du règlement pédagogique du programme, il est précisé que la formulation de cet article correspond à celle utilisée habituellement dans les documents portant sur les programmes, et que la connaissance des langues française et anglaise ne fait pas l'objet d'une évaluation formelle.

La Commission remercie Mme Noël pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D (sciences biomédicales) : création de l'option « musculo-squelettique », à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1019^e/649.

CE-1019-5.4 Faculté de médecine vétérinaire CE-1019-5.4
Département de biomédecine vétérinaire
- Création d'une option « Pharmacologie » au programme de M.Sc.
(sciences vétérinaires)

A-33/1019^e/645

La création d'une option « Pharmacologie » au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires) permettra de proposer une formation de qualité en pharmacologie animale, en regard de l'usage thérapeutique ou diagnostique de médicaments dans le cadre de l'activité professionnelle des médecins vétérinaires. L'option permettra également de structurer une offre de formation en pharmacologie en tant que champ de recherche, et de répondre aux besoins de formation dans les expertises liées à ce domaine. L'option proposée est construite à partir des ressources existantes à la Faculté. L'option « Pharmacologie » comporte 6 crédits de cours obligatoires, de 0 à 3 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire; la structure de l'option est décrite au tableau B du formulaire de présentation (pages B1, B2). On signale qu'une modification technique sera apportée au tableau C en regard de l'intégration des éléments d'information qui paraîtront dans l'annuaire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une option « Pharmacologie » au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires), au Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1019^e/645.

CE-1019-5.5 Faculté des arts et des sciences CE-1019-5.5
Département de sciences économiques
- Refonte du programme de M.Sc. (sciences économiques);
abolition des options et retrait de 3 crédits au programme
(de 48 à 45 crédits)

A-33/1019^e/646

La refonte proposée au programme de M.Sc. (sciences économiques) comporte principalement l'abolition des sept options du programme (soit les options : Économie du développement; Économie du travail; Économie et finances internationales; Économie financière; Économétrie; Économie publique; Évaluations de projets). Cette mesure donnera aux étudiants la possibilité de choisir parmi un éventail plus large de cours sans, par ailleurs, subir les contraintes d'une spécialité obligatoire qui se présentaient dans le cadre d'une option spécifique. Cette approche se pose également en regard du fait que les employeurs semblent favoriser davantage un profil de formation qui présente l'acquisition de connaissances et de compétences dans différents champs de l'économie plutôt que dans un champ de spécialisation spécifique. L'abolition des options donne ainsi lieu à une restructuration des crédits du programme; notamment, le nombre total de crédits – actuellement de 48 – sera ramené à 45 crédits, correspondant à la structure usuelle des programmes de M.Sc. de la FAS, par le retrait de 3 crédits de cours au choix dans la structure du programme. Le programme peut être complété selon deux modalités, soit la modalité avec mémoire et la modalité

avec rapport de recherche. La structure du programme est décrite au tableau B du formulaire de présentation (pages B1 à B3).

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification félicite les responsables du programme de l'approche proposée, laquelle, au niveau des ressources et de la planification, permet de rationaliser la gestion du programme sans toutefois en altérer la qualité.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur le fait que bien que le programme existe depuis 1974 et que la proposition de sa refonte semble récente, des mises à jour ont été apportées au cours des dernières années. Par ailleurs, on mentionne qu'un certain nombre de programmes de M.Sc. présentent une structure de 48 crédits.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de M.Sc. (sciences économiques) : abolition des options du programme (soit les options : Économie du développement; Économie du travail; Économie et finances internationales; Économie financière; Économétrie; Économie publique; Évaluations de projets), et retrait de trois crédits au programme (de 48 à 45 crédits), au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1019^o/646.

CE-1019-5.6

Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire

CE-1019-5.6

- Modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (histoire) : création d'une option « Recherche » et d'une option « Histoire au collégial »

A-33/1019^o/647

Le projet mentionné propose la création de deux options au programme de M.A. (histoire), soit l'option « Recherche », correspondant à la version actuelle du programme, et l'option « Histoire au collégial », qui vise à offrir une formation intégrée et adaptée aux étudiants qui souhaitent poursuivre une carrière dans l'enseignement collégial. L'option « Recherche » comporte 12 crédits de cours (9 crédits de cours optionnels et 3 crédits de cours au choix) et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire; l'option « Histoire au collégial » comporte 21 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire court. Trois cours sont créés spécifiquement pour cette dernière option.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation signale que celle-ci a apprécié d'avoir été consultée en regard du projet relatif à la création de l'option « Histoire au collégial ». Le doyen porte à l'attention de la Commission des passages du formulaire de présentation pour lesquels il y aurait lieu de proposer une reformulation, soit dans la définition des objectifs de l'option et dans le tableau portant sur les nouveaux cours.

La Commission convient ainsi que les modifications suivantes soient apportées au formulaire de présentation du projet. Dans la définition des objectifs de l'option (page 1), l'expression « dans les champs pertinents à l'enseignement collégial » sera reformulée comme suit : « dans les champs pertinents à l'histoire enseignés au collégial ». Dans le tableau C sur le répertoire de cours, la remarque relative au cours HST 6911 sera reformulée de manière à référer à l'apprentissage pratique et théorique de la méthodologie relative à l'enseignement de l'histoire.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de M.A. (histoire) : création d'une option « Recherche » et d'une option « Histoire au collégial », au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1019^e/647 modifié.

CE-1019-5.7 Faculté des arts et des sciences CE-1019-5.7
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
- Refonte du programme de M.S.I. (sciences de l'information); abolition
des options et retrait de 3 crédits au programme (54 à 51 crédits)

A-33/1019^e/648

La refonte propose au programme de M.S.I. (sciences de l'information) veut répondre à un ensemble d'objectifs, soit : 1. ajuster le programme aux transformations observées en sciences de l'information au cours des dernières années; 2. assouplir la structure du programme afin de permettre des cheminements plus variés; 3. assurer l'accueil d'effectifs étudiants qui présentent une augmentation et qui proviennent d'horizons éclatés; 4. favoriser les échanges internationaux et la formation à distance; 5. rencontrer les exigences de l'*American Library Association*—ALA. Les changements apportés portent principalement sur : 1. l'abolition des quatre options de l'orientation professionnelle (Archivistique; Bibliothéconomie; Gestion de l'information électronique; Gestion stratégique de l'information) —faisant ainsi que le programme comporte dorénavant trois orientations : Orientation professionnelle; Orientation recherche; Orientation internationale en gestion des institutions documentaires; 2. la réduction du nombre total de crédits du programme, passant de 54 à 51 crédits; 3. la modification des sigles de cours BLT pour le sigle sci. Des modalités sont précisées pour le stage de 6 crédits, lequel est obligatoire ou à option selon l'orientation qui est suivie. Des réaménagements sont apportés au répertoire de cours, notamment par l'abolition de cours et par la création de nouveaux cours. La structure du programme et des trois orientations est décrite à la page 2 du formulaire de présentation, ainsi qu'au tableau B (pages B1 à B4).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la refonte du programme de M.S.I. (sciences de l'information) : abolition des options et retrait de trois crédits (de 54 à 51 crédits), à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1019^e/648.

CE-1019-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1019-6

Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions présente le projet inscrit au point 6.1.

Le vice-doyen aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences présente le projet inscrit au point 6.2.

CE-1019-6.1 Faculté de théologie et de sciences des religions CE-1019-6.1
- Création d'un programme de Mineure en études islamiques

A-33/1019^e/652, 652.1, 652.2

Un document a été déposé en séance, sur des modifications à intégrer au document de présentation.

Le programme proposé de Mineure en études islamiques comporte des objectifs de formation liés à l'initiation à l'analyse et à la compréhension du monde islamique, dans la perspective du développement d'une pensée critique et ouverte à l'altérité. Notamment, le programme veut susciter la prise de conscience de la pluralité de l'islam. Dans cette perspective, ce

programme rejoindra des clientèles diversifiées, et proposera des contenus de formation pluridisciplinaires. Il permettra aussi de couvrir des intérêts et des expertises présentes à la Faculté, notamment à travers l'établissement de la Chaire de recherche du Canada *Islam, Pluralisme et Globalisation*. La justification et les objectifs du programme sont explicités aux pages 2 et 3 du formulaire de présentation. Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option; la structure du programme est décrite aux pages 4, 5 et 8 du formulaire de présentation.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur le suivi qui sera fait quant au niveau des cours qui seront proposés ou développés dans le cadre du programme. Il est également mentionné que l'approche de la culture islamique tiendra compte d'une perspective d'intégration au contexte québécois, et que les enseignements seront fondés sur les pédagogies les plus adéquates en regard de l'enseignement et du transfert des connaissances académiques actuelles dans ce domaine (page 7 du formulaire). Des éléments d'information sont présentés sur les ressources et les expertises existantes (professeurs et chargés de cours). Par ailleurs, on prend note de commentaires favorables en regard des consultations qui ont été effectuées auprès des autres unités académiques qui seront concernées par le programme.

La Commission des études prend note que les modifications techniques consignées au document A-33/1019^e/652.2 seront intégrées au formulaire de présentation du projet, sous réserve de l'approbation des instances concernées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et considérant que la création des deux nouveaux cours spécifiques au programme (soit le cours de sigle HST et le cours de sigle DRT) sera prochainement effective dans le cadre de l'implantation du programme,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Mineure en études islamiques, à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/1019^e/652 modifié (par l'intégration des modifications consignées au document A-33/1019^e/652.2, sous réserve de l'approbation des instances concernées).

CE-1019-6.2

Faculté des arts et des sciences

CE-1019-6.2

Département de mathématiques et de statistique

- Programme de Baccalauréat spécialisé en mathématiques :
création d'une orientation « Mathématiques financières »

A-33/1019^e/653, 653.1

Le projet mentionné en rubrique est inscrit sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des arts et des sciences.

La modification proposée au programme de Baccalauréat spécialisé en mathématiques porte principalement sur la création d'une nouvelle orientation dans ce programme, soit l'orientation *Mathématiques financières*. Celle-ci proposera une formation de base en mathématiques, en statistique, en finance, en informatique et en économie en lien avec la résolution de problèmes propres au monde financier. L'orientation créée s'inscrit également en lien avec les programmes d'études supérieures existants dans ce domaine (Maîtrise et D.E.S.S. en finance mathématique et computationnelle), et permettra d'assurer une plus grande visibilité de ce domaine d'études, notamment en suscitant un intérêt pour ce domaine dès les études de premier cycle. Deux nouveaux cours sont créés en lien avec la nouvelle orientation. Le projet de modification comporte également des modifications mineures au répertoire de cours du programme (modification et ajout de préalables).

La représentante de l'École HEC Montréal fait part de réserves en regard du retrait de deux cours de sigle HEC dans le programme de Baccalauréat (actuariat) et dans la nouvelle orientation *Mathématiques financières*. Plus particulièrement, elle signale que cette décision a pour effet que le programme ne comporte plus de contenus relevant de la finance proprement dite, alors que l'appellation de la nouvelle option réfère pourtant à ce domaine. Cette décision a également pour effet de diminuer la teneur des contenus du programme qui portent sur la finance. La représentante déplore par ailleurs le fait que l'École ait été peu consultée en regard de cette décision.

Le vice-doyen de la FAS explique le contexte qui a donné lieu au retrait de deux cours de sigle HEC dans le programme de Baccalauréat (actuariat) et dans la nouvelle orientation *Mathématiques financières*. Il précise que la conformité des cours HEC n'a pas été mise en cause, mais que, essentiellement, cette décision a été posée en regard des spécificités recherchées par le Département de mathématiques et de statistique pour les formations qu'il développe, soit des formations fondées sur des contenus de mathématiques et visant l'acquisition d'habiletés et d'expertises en mathématiques.

On prend note d'une remarque sur la teneur attendue des besoins en ressources professorales.

Le vote est demandé en regard du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité, 13 voix pour, une voix contre et 3 abstentions étant inscrites, et sous réserve de la recommandation du Conseil de la Faculté des arts et des sciences,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en mathématiques — comportant la création de l'orientation *Mathématiques financières* —, au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1019^e/653.

CE-1019-7 AFFAIRES DIVERSES CE-1019-7

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1019-8 PROCHAINE SÉANCE CE-1019-8

La prochaine séance aura lieu le mardi 24 mars 2009, à 14 heures.

CE-1019-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1019-9

La séance est levée à 16 heures 15.

Adopté tel que modifiée le 24 mars 2009 – délibération CE-1020-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier